

**SECTEUR DE FORMATION 04 – ARTS**

**BIJOUTERIE-JOAILLERIE**

**(DEP 5085)**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation.....</b>	<b>1</b>
<b>Tableaux d'harmonisation interordres .....</b>	<b>3</b>
<b>Bijouterie-Joallerie et Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation E – Joallerie.....</b>	<b>5</b>



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Bijouterie-Joaillerie* (DEP 5085) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Bijouterie-Joaillerie* (DEP 5085) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Techniques de métiers d'art (DEC 573.A0).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous la rubrique : Tableaux d'harmonisation interordres.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

---

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

## **Tableaux d'harmonisation interordres**





**Programme de provenance :** Bijouterie-Joallerie  
1995

**Programme de destination :** Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation E – Joallerie  
2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Bijouterie-Joallerie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation E – Joallerie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Bijouterie-Joallerie 1995 DEP – 5085 30 compétences, 1 800 heures</b>		<b>Techniques de métiers d'art 2004 DEC – 573.A0 voie de spécialisation E – Joallerie : 22 compétences, 1 950 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
371021	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail	01LW	Exploiter les techniques de construction et d'assemblage dans la fabrication de bijoux
et			
371048	Appliquer des techniques de base de la bijouterie-joallerie		
et			
371053	Appliquer des techniques de soudage et de brasage des bijoux		
et			
371064	Fabriquer un objet cylindrique		
<hr/>			
371074	Appliquer des techniques de dessin et de créativité à la bijouterie-joallerie	01M0	Concevoir et fabriquer des bijoux à l'aide de la technique dite à la cire perdue
et			
371084	Sculpter et modeler des prototypes en cire		
et			
371126	Reproduire un bijou à la cire perdue		

---

371146	Fabriquer un bijou à soudures multiples	01M1	Fabriquer des sertissures et sertir des pierres
et			
371152	Appliquer des connaissances liées aux propriétés des pierres		
et			
371166	Appliquer des techniques de sertissage		
et			
371256	Fabriquer un bijou serti de pierres		
<hr/>			
371092	Appliquer des techniques simples de finition de surfaces de bijoux	01M2	Exécuter des traitements de surface sur des bijoux
et			
371214	Appliquer des techniques de décoration de surface d'un bijou		
<hr/>			
371104	Fabriquer un objet à emboîtement précis	01M3	Fabriquer et intégrer des articulations
et		et	
371195	Fabriquer des apprêts	01M4	Fabriquer et intégrer des apprêts et des fermoirs
et			
371204	Concevoir et fabriquer un bijou articulé		
<hr/>			
371112	Fabriquer des moules de bijoux en caoutchouc	01M5	Reproduire des bijoux
et			
371288	Produire une petite série de bijoux		
<hr/>			
371232	Évaluer sommairement des bijoux	01M6	Réparer des bijoux
et			
371248	Réparer des bijoux		
<hr/>			

Lorsque le programme de provenance est Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation E – Joaillerie (DEC 573.A0) et que le programme de destination est Bijouterie (DEP 5085), il n'y aucune compétence jugée commune entre ces programmes.